



CONSEIL COMMUNAL
1176 SAINT-LIVRES

St-Livres, le 29 septembre 2021 *SH*

**Procès-Verbal du
Conseil Communal
du 23 septembre 2021 à 20h00
À la salle polyvalente**

Présidence : Monsieur Cédric FRUTIG

30 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués

2 membres sont assermentés : M. Bastien PELLET, M. Lionel PELLET

4 membres sont excusés : Mme Laure LEOPIZZI ROMANO, M. Jimmy NUSSBAUM,
M. Pierre-Alain PACHE, M. Esteban URIARTE

26 membres sont présents

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président souhaite la bienvenue à chacun et ouvre la séance à 20h00.

En préambule, il donne lecture de l'ordre du jour qui ne subit aucune modification.

Ordre du jour

1. Assermentation de deux membres du Conseil
2. Approbation des procès-verbaux des séances du 20 mai 2021 (assermentation) et du 24 juin 2021
3. Fixation des compétences municipales pour la législature 2021-2026 (préavis N° 02/2021) et rapport de la commission de gestion
4. Indemnités des membres de la Municipalité (préavis N° 03/2021) et rapport de la commission de gestion
5. Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2021- 2026 (préavis N° 04/2021) et rapport de la commission de gestion
6. Indemnités des membres du Conseil, du bureau et des commissions pour la législature 2021-2026 (article 17, chiffre 14 du règlement)
7. Communications de la Municipalité
8. Communications du bureau
9. Propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté tel que présenté à l'unanimité moins une abstention.

1. *Assermentation de deux membres du Conseil*

Messieurs Bastien PELLET et Lionel PELLET, absents lors de la séance d'installation des autorités communales du 20 mai 2021, sont assermentés lors de cette première séance de la législature.

M. Le Président, invite l'assemblée à se lever et procède à leur assermentation. Les deux membres du Conseil sont applaudis.

2. *Approbation des procès-verbaux des séances du 20 mai 2021 (assermentation) et du 24 juin 2021*

Les deux procès-verbaux ont respectivement été envoyés par mail en date du 26 mai 2021 et du 28 juillet 2021.

M. Le Président met le procès-verbal de la séance du 20 mai 2021 en discussion. Aucune modification n'est désirée.

A l'unanimité moins deux abstentions, les conseillers acceptent le procès-verbal de la séance du 20.05.2021.

M. Le Président met le procès-verbal de la séance du 24 juin 2021 en discussion. Aucune modification n'est désirée.

A l'unanimité moins trois abstentions, les conseillers acceptent le procès-verbal de la séance du 24.06.2021.

M. Le Président explique que lorsqu'un membre est absent lors d'une séance, il a la possibilité de s'abstenir lors de l'approbation du procès-verbal de ladite séance.

3. *Fixation des compétences municipales pour la législature 2021-2026 (préavis N° 02/2021) et rapport de la commission de gestion*

M. Esteban URIARTE, rapporteur de la commission de gestion étant absent, c'est **M. Jean-François TRIPOD** qui donne lecture de la première partie du rapport établi (*envoyé en annexe à la convocation de la présente séance*). En conclusion, la commission de gestion invite les membres à accepter le préavis Municipal N° 02/2021.

M. Le Président ouvre la discussion mais la parole n'est pas demandée.

Après votation, les conseillers acceptent à l'unanimité moins une abstention le préavis N°02/2021, soit :

- d'accorder à la Municipalité les autorisations suivantes pour la législature 2021-2026 :

- 1° autorisation générale de statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières ;*
- 2° autorisation générale de participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi qu'à l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales et à l'adhésion à de telles entités ;*
- 3° autorisation générale de plaider ;*
- 4° autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de Frs 20'000. – par cas.*

4. *Indemnités des membres de la Municipalité (préavis N° 03/2021) et rapport de la commission de gestion*

M. Jean-François TRIPOD donne lecture de la seconde partie du rapport établi par la commission de gestion (*envoyé en annexe à la convocation de la présente séance*). En conclusion, elle invite les membres à accepter le préavis Municipal N° 03/2021.

M. Le Président ouvre la discussion mais la parole n'est pas demandée.

Après votation, les conseillers acceptent à l'unanimité moins une abstention le préavis N°03/2021, soit :

- 1° d'augmenter les indemnités annuelles à CHF 8'000. – pour les municipaux et à CHF 10'000. – pour le syndic.*
- 2° de maintenir le prix horaire des vacations à CHF 40.00 ainsi que les indemnités kilométriques à CHF 0.70/km*

Ces montants entreront en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2021 et sont valables pour la durée de la législature 2021-2026.

5. Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2021- 2026 (préavis N° 04/2021) et rapport de la commission de gestion

M. Jean-François TRIPOD donne lecture de la troisième et dernière partie du rapport établi par la commission de gestion (*envoyé en annexe à la convocation de la présente séance*). En conclusion, elle invite les membres à accepter le préavis Municipal N° 04/2021.

M. Le Président ouvre la discussion mais personne ne souhaite prendre la parole.

Après votation, les conseillers acceptent à l'unanimité moins une abstention le préavis N°04/2021, soit :
- *de fixer les valeurs suivantes pour la législature 2021-2026*

1° plafond d'emprunts : Frs 7'800'000. –

2° plafond de risques pour cautionnements et autres engagements : Frs 3'900'000.

6. Indemnités des membres du Conseil, du bureau et des commissions pour la législature 2021-2026 (article 17, chiffre 14 du règlement)

En préambule, **M. Le Président** prie les membres d'excuser le bureau pour l'erreur commise lors de l'envoi du document correspondant à ce point et rappelle qu'un deuxième envoi correctif a été envoyé par poste aux conseillers.

Il ouvre la discussion, mais personne ne souhaite prendre la parole.

Après votation, les conseillers acceptent à l'unanimité moins une abstention de fixer les indemnités du Conseil communal pour la nouvelle législature 2021-2026 comme suit :

Membres du Conseil	<i>Pas de jetons de présence, mais un souper en fin d'année. Amende : CHF 20. – en cas d'absence non excusée</i>
Commissions	<i>Rétribuées au temps passé à délibérer, au tarif horaire fixé par la Municipalité (heure de commune)</i>
Bureau de votes	<i>9 litres de vin par votation ou élection d'une demi-journée 15 litres de vin par votation ou élection d'une journée complète, avec repas de midi à l'auberge compris</i>
Huissier	<i>CHF 400. – par an</i>
Président	<i>CHF 300. – par an + CHF 50. – par séance</i>
Secrétaire	<i>CHF 150. – par an + CHF 200. – par séance</i>

7. Communication de la Municipalité

M. Pierre-André PELLET, Syndic, prend la parole et indique avoir plusieurs éléments de réponses à fournir suite aux propositions individuelles demandées lors des dernières séances du Conseil.

Tout d'abord, il remercie les conseillers pour l'approbation des différents préavis soumis à votation lors de la présente séance.

> **Pose d'un miroir sur la fontaine des lessiveuses, en face du STOP faisant jonction entre la Rue du Château et la Rue St-Laurent**

> **Pose d'un panneau « Voie sans issue » sur le chemin du Moulin**

> ***Pose d'un panneau « Voie sans issue » sur le chemin menant au Domaine des Sergères***

Ces objets ne peuvent pas être décidés uniquement par la Municipalité mais doivent être validés par le service des routes. Une séance entre la Municipalité et le service concernée aura lieu durant le mois d'octobre afin d'en discuter. Les décisions qui en découleront paraîtront ensuite dans la FAO afin d'être mises à l'enquête.

> ***Site internet***

La Municipalité a reçu trois propositions qu'elle devra étudier.

> ***Borne de la fontaine de l'accueil qui a été endommagée par un véhicule***

C'est en cours, elle sera remise en état prochainement.

> ***Place de jeux***

Des panneaux « Interdit aux chiens » ont été posés sur les portails et des ressorts ont été installés sur ceux-ci, comme demandé.

> ***Tout-ménage***

Il a été rappelé aux propriétaires de chiens de bien vouloir ramasser les excréments de leurs animaux.

Il a également été rappelé aux propriétaires de terrains de prêter attention à certaines plantes invasives dont le chardon et la folle-avoine. Afin de ne pas bombarder trop d'informations d'une seule fois, il sera à nouveau rappelé que le solidage du Canada est également une plante invasive qu'il faut détruire.

> ***Plaque de la fontaine du cimetière manquante***

Pour l'historique, les fontaines du village ont été baptisées en 1988. Durant cette année, des travaux ont eu lieu autour de la zone du cimetière et du chemin des Carres. Dans ce cadre, la fontaine a été déposée pour être reposée au terme de ceux-ci. C'est ainsi qu'elle n'a pas été baptisée. Une plaque a donc été commandée afin de rectifier ceci, elle se nommera « La Fontaine du cimetière ».

M. Florian ROY, fait remarquer que le baptême des fontaines a eu lieu en 1980 et que le baptême du nom des rues a quant à lui bien eu lieu en 1988.

> ***Poubelles pour chiens avec distributeurs de sacs***

Deux nouvelles poubelles de ce type ont été installées, une au départ du Chemin d'Arzilly au lieu-dit le « petit Praz » au Nord du village. Une seconde, au Sud a été installée sur le chemin de la Plantaz, au début de la route qui accède aux vignes.

> ***Réfection de la barrière située sur le mur de l'Eglise***

Il était prévu de réaliser ce travail durant l'année 2021, toutefois il a été décidé de le reporter à 2022 afin de respecter le budget 2021, approuvé par le Conseil.

> ***Quelques nouvelles du projet du centre du village***

La Commune a perdu au Tribunal Fédéral, les recours ont donc abouti. Un rendez-vous est agendé avec l'architecte afin de parler de la suite de ce projet qui devra être entièrement réétudié.

8. Communication du bureau

En ce début de législature, **M. le Président** fait part de plusieurs informations.

> ***Commission de gestion***

D'entente avec la Préfecture et la Municipalité, il a été exceptionnellement toléré de recevoir un unique rapport statuant sur trois préavis différents, et ce parce que les rapports sont en faveur des préavis en question. A l'avenir, la commission devra établir un rapport par préavis.

Afin de respecter les différents délais, notamment l'envoi de la convocation il a été demandé à la commission de mieux anticiper les séances du Conseil. Il est rappelé que la commission est formée de cinq membres et de deux suppléants. Il est recommandé de convoquer les suppléants en cas d'empêchement d'un des membres, toujours dans le but d'anticiper les séances et la reddition des rapports.

La commission de gestion, quant à elle, a demandé à ce qu'un calendrier annuel soit transmis à l'avance afin de tenir les délais. La Municipalité n'est pas en mesure de fournir une année à l'avance les dates exactes mais a transmis deux fourchettes, à savoir :

- une première séance pour l'approbation des comptes qui se tient en juin. La commission doit donc agender une première séance autour du 15 mai.

- une séance doit se tenir en fin d'année pour l'approbation du budget. La commission doit alors agender une seconde date autour du 15 novembre.

M. Le Président demande donc aux membres de la commission d'agender les 15 et 16 novembre prochains pour l'étude du budget.

> **Remise des préavis originaux – information**

Des soucis de poste, notamment la relève de la boîte postale du centre du village a remis en cause la transmission des préavis originaux qui jusqu'à aujourd'hui étaient envoyés au Président pour ensuite être remis à la secrétaire qui en faisait les copies pour l'envoi des convocations. Dès à présent, les documents originaux resteront au bureau communal et les principaux concernés recevront l'information par mail.

> **Parc national du Jura**

Cette année, le Parc Jura Vaudois doit renouveler son label. Cette démarche est régie par l'Office Fédéral de l'Environnement et requiert l'adoption d'une charte pour 2023 à 2032. Le Conseil sera donc amené à voter lors d'une prochaine séance afin de déterminer s'il souhaite que la commune continue à s'engager pour le parc. Une carte et un flyer seront à disposition en fin de séance pour les conseillers intéressés.

> **Votations**

Les prochaines votations auront lieu le 26 septembre. Les résultats seront affichés en fin de matinée sur le pilier public.

> **Prochaine séance du Conseil**

La prochaine date avait été agendée au 16 décembre 2021, or l'adoption du budget doit se faire avant le 15 décembre. De ce fait, la prochaine séance du Conseil aura lieu le **15 décembre 2021 à 19h00**. L'heure est avancée car si les prescriptions sanitaires le permettent, elle sera suivie du repas de fin d'année (informations suivront).

9. Propositions individuelles

> **M. Le Président** transmet deux propositions de **M. Esteban URIARTE**, absent.

- Remerciements adressés à la Municipalité pour la balade en forêt organisée le 4 septembre.

- Il y a eu récemment du vandalisme sur le parking de la grande salle, des véhicules ont été retrouvés les pneus crevés entre autres déprédations. La Municipalité en a-t-elle été informée et quelles mesures peuvent être entreprises ?

M. Pierre-André PELLET, Syndic, répond ne pas être au courant de ceci. Il contactera le poste de gendarmerie d'Aubonne qui habituellement l'informe de ce type d'incidents.

> **M. François THEINTZ**, revient sur l'information concernant le projet du centre du village et demande plus d'informations sur la décision rendue par le Tribunal Fédéral.

M. Pierre-André PELLET, Syndic, explique que le bâtiment qui abritait l'ancienne école est inscrit à l'ISOS (Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse) noté 3. En temps normal, la Commune est habilitée à octroyer des dérogations pour ce type de zones. Mais dans ce cas précis, le Tribunal Fédéral a admis que la Commune ne pouvait pas s'octroyer cette dérogation à elle-même. Personnellement il regrette que ce projet n'ait pas abouti car il permettait à tous les appartements d'avoir une vue sur le lac. Il faudra donc se pencher sur ce projet.

M. Jean-François TRIPOD, recommande d'éviter toute dérogation pour le prochain projet soumis à enquête.

M. André EICHER, est en contact avec un architecte pour ses besoins propres. Il a conclu avec celui-ci qu'il mènerait à bien ce projet jusque dans sa finalité, une fois que les oppositions ou recours seraient levés. Est-ce qu'un tel accord a été conclu avec l'architecte mandaté par la Commune ou est-ce que tout ce qui a été engagé va être perdu ?

M. Pierre-André PELLET, Syndic, explique qu'une partie du projet doit être abandonnée et sera perdue. Il rappelle qu'en premier lieu, l'architecte avait proposé une construction qui conservait les murs actuels. Ce qui n'avait pas convenu à la Municipalité et la commission ad'hoc. Une discussion doit avoir lieu afin de répartir les « responsabilités » tel que le demande M. EICHER, et la suite à entreprendre.

> **M. Stéphane PELLET**, est étonné de voir un agriculteur de Bière s'occuper d'une parcelle louée à un agriculteur de St-Livres.

M. Pierre-André PELLET, Syndic, explique que ce n'est pas normal et que cet agriculteur est dans le collimateur. Les baux ont été envoyés à la commission des fermages qui doit les approuver. Une fois que cela sera fait, la Commune pourra s'occuper de lui, soit en fin d'année.

> **M. Laurent FRUTIG**, demande si une sortie du Conseil est prévue en ce début de législature ?

M. Le Président confirme que c'est en train d'être élaboré. Une course serait envisagée pour le printemps 2022 si les mesures sanitaires le permettent. Les idées sont les bienvenues.

> **M. Florian ROY**, rappelle qu'il est locataire d'une parcelle communale sis à côté du cimetière. Il présente différents déchets qu'il a récoltés en travaillant sur ladite parcelle. Son but étant de sensibiliser les personnes présentes.

M. Pierre-André PELLET, Syndic, explique que ce problème n'est pas existant uniquement sur cette parcelle mais partout ! Des campagnes de sensibilisation ont lieu afin de rendre les gens attentifs à ce problème de « littering ».

> **M. François PELLET**, demande si un appel d'offres a été réalisé pour la collecte de la ferraille.

M. Pierre-André PELLET, Syndic, explique que comme indiqué lors de la dernière séance, la Municipalité se charge de faire le nécessaire à ce propos. Cela se fera pour la prochaine séance ou la première séance de 2022.

> **M. Didier MATH**, souhaite savoir quand le bail du tenancier actuel de l'Auberge arrive à échéance et si la Municipalité a prévu de le renouveler.

M. Pierre-André PELLET, Syndic, répond que pour le moment il en est du ressort de la Municipalité. Il semblerait toutefois qu'il y ait du changement dans l'air.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **M. Le Président** remercie les personnes présentes pour leur participation et leur engagement. Il clôt l'assemblée à 20h45.

Le Président

La Secrétaire

Cédric FRUTIG

Sabine Hédiguer